

PROCES VERBAL - SEANCE DU MARDI 13 MARS 2018

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 13 mars 2018 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,
Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ABILY, ALMAZAN ESPADA, DELLIERE, DESCHAMPS, FÉAU, HERCÉ, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LEVRARD, MENAGER, MENU, MINISINI, POMMÉ, ROUSTEL, VEQUAUD.

Absents : MM. ABREU, FOURMOND, FRAPPIER, LENOIR, RAUX, ROUSSET, VANNETZEL.

Procuration de :

Bernard BALLUAIS à Michel LALANDE,
Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,
Annie MEDARD à Emmanuelle LE GAL-MESME,

Secrétaire de séance : François DESCHAMPS.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Monsieur François DESCHAMPS est désigné secrétaire de séance.*

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation par le Lieutenant MANTÉ de la gendarmerie de La Chapelle Saint Aubin – Sécurité avec des patrouilles en VTT,
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2018,
- 3) Examen et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017,
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2017, budget principal et budgets annexes,
- 5) Délibération pour autoriser le versement de la subvention au budget CCAS et au budget FLPA,
- 6) Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2018,
- 7) Demandes de subvention au titre des amendes de police 2018,
- 8) Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018,
- 9) Rue de la Sauvagère – renouvellement de la canalisation d'alimentation en eau potable,
- 10) Culture : délibération portant sur la révision des tarifs des spectacles,
- 11) Association départementale des élus liée aux nuisances de la LGV – Délibération pour adhésion,
- 12) Ligne TER Tours/Le Mans/Alençon/Caen – Motion de soutien,
- 13) Affaires diverses.

1) Présentation par le Lieutenant MANTÉ de la gendarmerie de La Chapelle Saint Aubin – Sécurité avec des patrouilles en VTT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la raison de la présence du lieutenant MANTÉ de la gendarmerie de La Chapelle Saint Aubin qui vient faire une présentation d'un projet de mise en sécurité à l'aide de patrouilles en vélos électriques.

Le lieutenant MANTÉ rappelle au Conseil Municipal que la brigade de gendarmerie de La Chapelle Saint Aubin couvre 5 mairies de sa circonscription, à savoir La Milesse, Aigné, Saint Saturnin, La Chapelle Saint Aubin et La Bazoge.

Le souhait de la brigade est d'axer l'engagement de sécurité en VTT. Il explique au Conseil Municipal que la police de sécurité du quotidien a pour but de rapprocher les forces de l'ordre des concitoyens.

Son objectif premier est la lutte contre les atteintes aux biens en général, et notamment la lutte contre les cambriolages. La brigade a fait le constat que beaucoup de chemins piétonniers ne sont pas tenus par les gendarmes pour combattre cette délinquance. Actuellement, ces chemins sont couverts à pied, ce qui est chronophage.

Cette police de sécurité au quotidien permettrait de rencontrer les citoyens sur des événements particuliers, type brocante. Ils ont fait le constat que la voiture de la gendarmerie représente une barrière entre eux et les citoyens. Barrière qui pourrait être levée grâce à l'acquisition de vélos car il serait plus facile pour les gendarmes de venir au contact des citoyens, qu'ils soient sur les chemins de randonnées ou lors de manifestations particulières.

Aujourd'hui, la gendarmerie n'a pas les fonds pour faire l'acquisition de ces vélos.

Monsieur LALANDE dit que la gendarmerie contrôle essentiellement les entrées nord-sud dans la commune mais pas forcément les entrées est-ouest.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement les cambriolages sont réalisés à proximité des chemins de randonnée.

Le lieutenant MANTÉ ajoute qu'à ce jour, c'est le côté Ouest de la commune qui est surtout impacté et ce sont les voies de communication piétonnes qui sont utilisées par les cambrioleurs.

L'idée est de créer, grâce aux vélos, une patrouille de proximité des citoyens en sillonnant tous ces chemins de randonnée.

Madame VEQUAUD demande si la gendarmerie a l'effectif suffisant pour répondre à ce dispositif.

Le lieutenant MANTÉ répond par l'affirmative en expliquant qu'actuellement il a 2 patrouilles en voiture et qu'il projette de mettre en place une patrouille à vélo et une patrouille en voiture.

Monsieur LALANDE demande si la gendarmerie a des retours d'expériences et de réussite de ces patrouilles VTT.

Le lieutenant MANTÉ répond par l'affirmative notamment sur toutes les côtes.

Madame LE GAL-MESME demande quels types de cambriolages sévissent sur la commune.

Le lieutenant MANTÉ répond que les gros cambriolages, type vol de télévision n'existent plus du tout. Aujourd'hui, les cambrioleurs visent les petits biens qui peuvent être camouflés facilement : tablettes, téléphones, bijoux...

Le lieutenant MANTÉ explique que les vélos électriques ont une autonomie de 150 km et qu'il y a, sur les 5 communes concernées, 80 km de chemins à surveiller. A raison de 25 km/h. Il faudra 4h00 aux gendarmes pour couvrir tout le territoire avec ces vélos électriques.

Il s'agirait donc d'acquérir 2 vélos pour les 5 communes et de réaliser un achat partagé.

Monsieur le Maire précise que le montant est de 6 000 € pour les deux VTT.

Le lieutenant MANTÉ ajoute que ces vélos ont une durée de vie de 4 à 5 ans mais qu'il sera certainement nécessaire de changer les batteries d'ici 2 ans s'ils roulent tous les jours.

Madame HERCÉ regrette le désengagement de l'Etat une fois de plus vis-à-vis des collectivités.

Le lieutenant MANTÉ précise qu'il ne peut pas donner son avis sur ce point. Il espère simplement que cette démarche sera reconnue par la gendarmerie et l'Etat.

Monsieur le Maire espère que, d'ici 2 ans, les communes auront un retour avec des résultats positifs sur cet investissement.

Le lieutenant MANTÉ précise au Conseil Municipal, qu'aujourd'hui, la délinquance est en augmentation à l'échelle du territoire de +4 à 5% par année et que sur le secteur de la brigade de La Chapelle Saint Aubin, il enregistre de très bons chiffres avec une diminution de 7%.

Il ajoute qu'il est indispensable d'essayer de contenir l'augmentation de cette délinquance. Les communes sont les premiers acteurs de leur sécurité.

Il précise qu'il reviendra d'ailleurs ultérieurement pour parler du dispositif de participation citoyenne, à ne pas confondre avec les « voisins vigilants » qui est une démarche privée.

Monsieur DELLIERE demande s'il y a une période de l'année particulièrement propice aux cambriolages. Le lieutenant MANTÉ répond qu'actuellement on entre dans la période critique, fin d'hiver, début de printemps.

Le lieutenant MANTÉ remercie le Conseil Municipal pour son accueil et son attention et quitte l'assemblée.

Monsieur le Maire précise que les 4 autres communes ont voté en faveur de l'achat de ces VTT.

Madame HERCÉ dit qu'il est difficile d'être contre un tel projet et une telle démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la commune de La Bazoge à l'acquisition de 2 vélos électriques en partage avec les communes de La Milesse, Aigné, Saint Saturnin et La Chapelle Saint Aubin et décide d'inscrire le montant correspondant au budget primitif 2018.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2018

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal du 6 février 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Examen et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017

- Budget principal,
- Budgets annexes : eau, assainissement, Z.A. de Champfleury 2.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2017, budget principal et budgets annexes

Présentation : Michel LALANDE

Monsieur LALANDE présente les comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Synthèse des résultats 2017 :

- ✓ **Résultat par chapitre et par fonction**
- ✓ **Section fonctionnement**
- ✓ **Section investissement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble – dépenses de fonctionnement 2017
PAR CHAPITRE

DEPENSES

Chapitres budgétaires		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017	Solde
011	Charges à caractère général	693 633,24 €	824 150,53 €	782 525,31 €	41 625,22 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	967 442,54 €	987 970,50 €	973 016,29 €	14 954,21 €
014	Atténuation de produits	84 898,00 €	84 898,00 €	64 362,00 €	20 536,00 €
022	Dépenses imprévues		96 391,00 €		96 391,00 €
023	Virement à la section d'investissement		714 959,94 €		714 959,94 €
042	Amortissement des investissements	327 515,69 €	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	220 805,15 €	150 602,00 €	150 601,25 €	0,75 €
66	Charges financières	-11 980,86 €	3 503,03 €	-3,03 €	3 506,06 €
67	Charges exceptionnelles (annul. Titre)	600,00 €	1 520,00 €	1 519,11 €	0,89 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 282 913,76 €	2 993 995,00 €	2 102 020,93 €	891 974,07 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	1 869 900,07 €	1 966 226,06 €	1 906 139,82 €	
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	--

Vue d'ensemble – dépenses de fonctionnement 2017
PAR FONCTION

DEPENSES

Codes fonctionnels		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017	Solde
0	Sces généraux administrations publiques locales	461 945,52 €	514 085,03 €	511 244,84 €	2 840,19 €
01	Opérations non ventilables	151 510,83 €	948 462,97 €	129 996,97 €	818 466,00 €
1	Sécurité et salubrité publiques	74 392,04 €	7 110,00 €	7 143,79 €	-33,79 €
2	Enseignement-Formation	501 145,54 €	549 047,07 €	535 957,32 €	13 089,75 €
3	Culture	89 944,85 €	92 288,75 €	92 104,26 €	184,49 €
4	Sports et jeunesse	158 889,97 €	189 856,17 €	171 962,77 €	17 893,40 €
5	Interventions sociales et santé	29 076,11 €	23 888,37 €	24 975,55 €	-1 087,18 €
6	Famille	34 896,62 €	37 592,19 €	37 105,08 €	487,11 €
8	Aménagement et services urbains, environnement	527 189,05 €	543 607,56 €	524 762,98 €	18 844,58 €
9	Action économique	253 923,23	88 056,89	66 767,37	21 289,52 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 282 913,76 €	2 993 995,00 €	2 102 020,93 €	891 974,07 €

Vue d'ensemble – dépenses de fonctionnement 2017
PAR CHAPITRE

RECETTES

Chapitres budgétaires		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017	Solde
002	Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	82 532,06 €	40 692,00 €	56 361,58 €	15 669,58 €
70	Prod. des services, du domaine et vtes diverses	249 484,59 €	248 131,00 €	272 967,89 €	24 836,89 €
73	Impôts et taxes	1 881 287,00 €	1 814 920,00 €	2 066 342,00 €	251 422,00 €
74	Dotations, subventions et participations	843 974,87 €	741 634,00 €	792 362,01 €	50 728,01 €
75	Autres produits de gestion courante	137 143,65 €	48 118,00 €	52 658,23 €	4 540,23 €
77	Produits exceptionnels	173 943,50 €	500,00 €	15 254,03 €	14 754,03 €
Total des recettes de fonctionnement		3 468 365,67 €	2 993 995,00 €	3 355 945,74 €	361 950,74 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement	2 974 746,46 €	2 804 685,00 €	3 131 671,90 €	
--	----------------	----------------	----------------	--

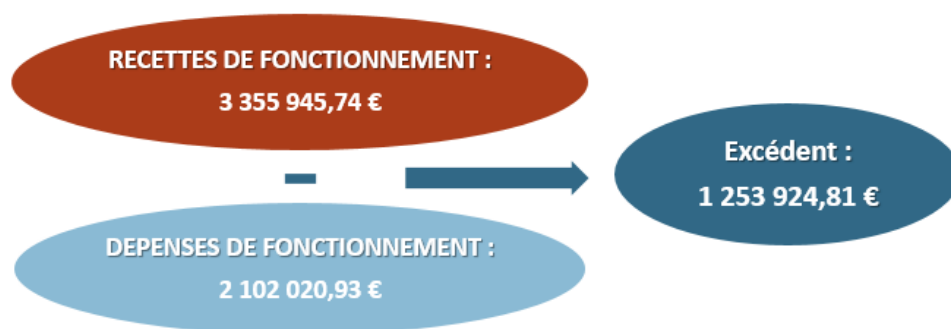
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 185 451,91 €		1 253 924,81 €	
------------------------	----------------	--	----------------	--

Vue d'ensemble – dépenses de fonctionnement 2017
PAR FONCTION

RECETTES

Codes fonctionnels		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017	Solde
0	Sces généraux administrations publiques locales	2 730 387,78 €	2 551 053,00 €	2 809 804,85 €	258 751,85 €
01	Opérations non ventilables	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
1	Sécurité et salubrité publiques	1 900,25 €	1 500,00 €	1 244,64 €	-255,36 €
2	Enseignement-Formation	213 275,25 €	209 084,00 €	214 980,28 €	5 896,28 €
3	Culture	19 815,59 €	18 649,00 €	24 132,65 €	5 483,65 €
4	Sports et jeunesse	27 234,10 €	26 603,00 €	36 111,20 €	9 508,20 €
5	Interventions sociales et santé	6 105,96 €	6 106,00 €	2 408,46 €	-3 697,54 €
6	Famille	33 618,11 €	34 696,00 €	37 515,00 €	2 819,00 €
8	Aménagement, services urbains, environnement	78 814,15 €	39 285,00 €	69 780,33 €	30 495,33 €
9	Action économique	257 214,48 €	7 019,00 €	59 968,33 €	52 949,33 €
Total des recettes de fonctionnement		3 468 365,67 €	2 993 995,00 €	3 355 945,74 €	361 950,74 €

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2017



SECTION D'INVESTISSEMENT

**Vue d'ensemble – dépenses d'investissement 2017
PAR CHAPITRE**

DEPENSES

Chapitres budgétaires		Alloué 2017	Emis 2017	RAR 2017
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	286 600,00 €	285 565,66 €	
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	9 897,58 €	
21	Immobilisations corporelles	51 900,00 €	13 718,73 €	250,00 €
	Opérations d'équipement	2 601 921,51 €	975 423,54 €	516 587,65 €
Total des dépenses d'investissement		3 044 421,51 €	1 284 605,51 €	516 837,65 €

**Vue d'ensemble – dépenses d'investissement 2017
PAR FONCTION**

DEPENSES

Codes fonctionnels		Alloué 2017	Emis 2017	RAR 2017
0	Services généraux des administrations	200 622,02 €	114 515,40 €	23 946,00 €
01	Opérations non ventilables	385 700,00 €	285 565,66 €	
2	Enseignement - formation	52 542,80 €	30 121,78 €	
3	Culture	12 085,00 €	8 971,67 €	1 376,20 €
4	Sports et jeunesse	1 126 853,13 €	329 106,07 €	208 359,70 €
5	Interventions sociales et santé	4 500,00 €		
6	Famille	239 327,60 €	101 492,37 €	122 647,32 €
8	Aménagement et services urbains	602 390,96 €	366 556,56 €	160 508,43 €
9	Action économique	420 400,00 €	48 276,00 €	
Total des dépenses d'investissement		3 044 421,51 €	1 284 605,51 €	516 837,65 €

Vue d'ensemble – recettes d'investissement 2017
PAR CHAPITRE

RECETTES

Chapitres budgétaires		Alloué 2017	Emis 2017	RAR 2017
001	Solde d'exécution section d'invest. reporté	173 415,31 €	173 415,31 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	714 959,94 €		
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	130 000,00 €	130 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers	1 402 951,93 €	1 384 299,43 €	
13	Subventions reçues	260 094,33 €	183 384,82 €	239 621,56 €
27	Autres immobilisations	363 000,00 €	363 000,00 €	
Total des recettes d'investissement		3 044 421,51 €	2 234 099,56 €	239 621,56 €

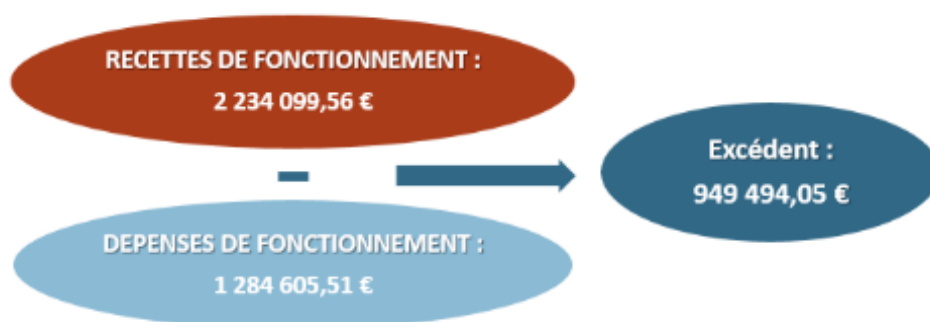
RESULTAT DE L'EXERCICE		949 494,05 €	-277 216,09 €
-------------------------------	--	---------------------	----------------------

Vue d'ensemble – recettes d'investissement 2017
PAR FONCTION

RECETTES

Codes fonctionnels		Alloué 2017	Emis 2017	RAR 2017
0	Services généraux des administrations		173 415,31 €	
01	Opérations non ventilables	2 364 827,16 €	1 471 798,74 €	
2	Enseignement - formation	39 685,00 €		
4	Sports et jeunesse	107 200,00 €	60 318,00 €	42 272,00 €
6	Famille		14 791,20 €	116 685,80 €
8	Aménagement et services urbains	169 709,35 €	150 776,31 €	80 663,76 €
9	Action économique	363 000,00 €	363 000,00 €	
Total des recettes d'investissement		3 044 421,51 €	2 234 099,56 €	239 621,56 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2017



SYNTHESE 2017

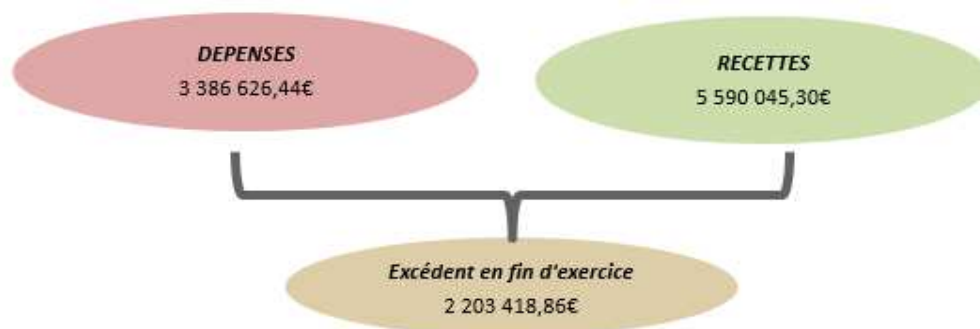
Section de fonctionnement 2017



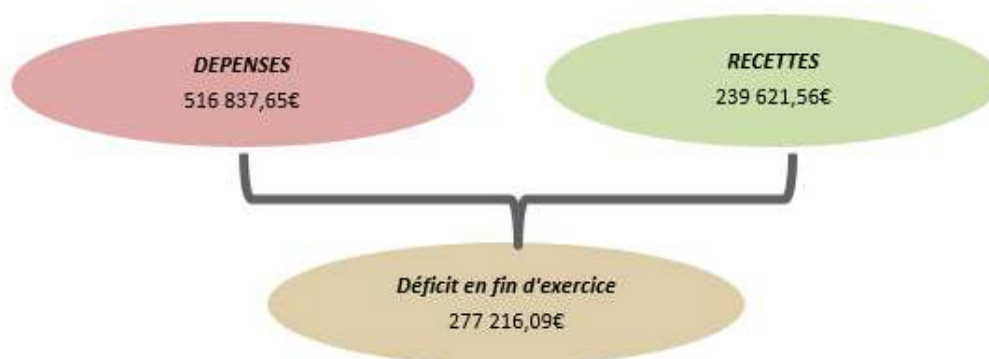
Section d'investissement 2017



Résultat global 2017 (fonctionnement et investissement)



Restes à réaliser en investissement



Capacité d'autofinancement et endettement 2017

TAUX D'ENDETTEMENT	Réalisé 2016	Réalisé 2017
1641 - Remb. Capital emprunts	285 557,66 €	285 565,66 €
6611 - Remb. Intérêts emprunts	16,11 €	0,00 €
Total	285 573,77 €	285 565,66 €
Total/RRF	9,41%	8,93%

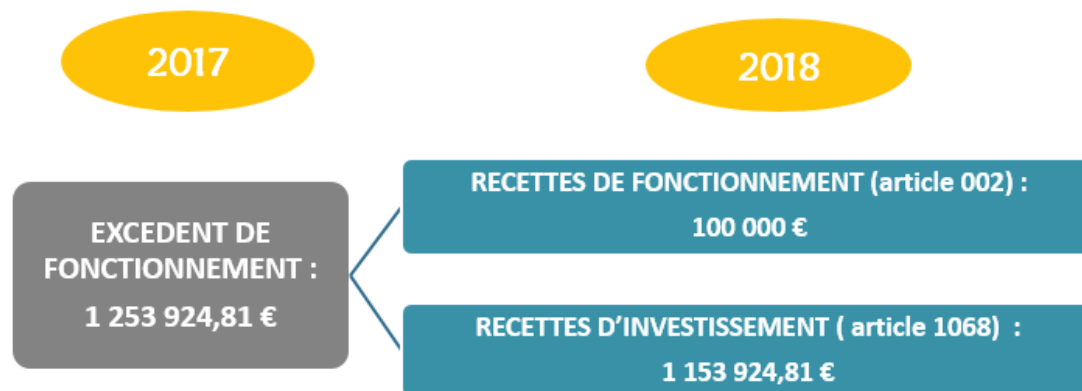
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Encours de la dette en fin d'année (1)	3 538 000,00 €	3 253 125,00 €
Epargne brute de l'année (RRF-DRF) (2)	1 236 000,00 €	1 350 000,00 €
Nombre d'années pour désendettement (1/2)	2 ans et 9 mois	2 ans et 4 mois

Etat de la dette au 31.12.2017

Capital emprunté	Date de 1 ^{ère} échéance	Durée	Dernière échéance	Taux	Type de taux	Périodicité	Capital restant dû au 31.12.2016	Annuité 2017
244 000	25/01/2003	15	25/10/2017	0,00%	variable	T	16 266,66	16 266,66
1 493 000	31/12/2006	20	30/06/2023	0,00%	variable	T	564 424,00	84 416,00
1 750 000	15/07/2008	25	15/07/2032	0,00%	variable	A	1 120 000,00	70 000,00
2 757 000	15/03/2009	24	15/03/2032	0,00%	variable	A	1 838 000,00	114 875,00
6 244 000				0,00%			3 538 690,66	285 573,77

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2017 du budget principal présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

➔ Vote de l'affectation du résultat 2017 de la section de fonctionnement du budget principal



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation en réserve d'investissement (article 1068) de 1 153 924,81 € et de l'affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002 de 100 000 €.

BUDGETS ANNEXES

RÉSULTAT 2017 – BUDGET EAU

Section d'exploitation

DEPENSES			
		Alloué 2017	Emis 2017
605	Achat d'eau	700,00 €	
616	Assurances	1 400,00 €	1 341,62 €
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00 €	6 000,00 €
622	Rémunération Intermédiaire	500,00 €	
661	Intérêts d'emprunt	13 200,00 €	13 137,78 €
681	Amort. Investissements	70 500,00 €	70 424,71 €
023	Virement à la section d'investissement	40 700,00 €	
TOTAL		133 000,00 €	90 904,11 €

RECETTES			
		Alloué 2017	Emis 2017
771	Surtaxe eau	117 000,00 €	118 364,42 €
777	Amort. Subv. Reçues	16 000,00 €	16 000,00 €
TOTAL		133 000,00 €	134 364,42 €
EXCEDENT 2017			43 460,31 €

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget eau 2018 à l'article 1068 – réserve de la section d'investissement en totalité.

Section d'investissement

DEPENSES				
		Alloué 2017	Emis 2017	Restes à réaliser 2017
1391	Amort. Subv. Reçues	16 000,00 €	16 000,00 €	
1641	Rembsmnt capital emprunt	29 500,00 €	29 316,45 €	
21	Travaux	292 402,44 €	100 506,72 €	54 834,40 €
	Cana. Eau Lotissement Sofil	28 000,00 €	23 043,72 €	
	Renouvellement Eau Ansuisière	90 000,00 €	77 463,00 €	50 334,40 €
	Mission ingénierie Ansuisière	4 500,00 €		4 500,00 €
	Tvx usine décarbonatation	19 917,00 €		
	Disponible pour travaux	149 985,44 €		
2762	TVA	58 480,48 €	20 101,35 €	10 966,88 €
	TOTAL	396 382,92 €	165 924,52 €	65 801,28 €

RECETTES				
		Alloué 2017	Emis 2017	Restes à réaliser 2017
001	Excédent d'investissement 2016	155 078,76 €	155 078,76 €	
1068	Excédent de fonctionnement 2016	43 838,18 €	43 838,18 €	
1381	Remb. PUP Cana.Av. Mans (U express)	11 545,50 €	11 545,50 €	
	Remb. PUP Sofil	16 240,00 €		22 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	40 700,00 €		
2762	Récupération de TVA	58 480,48 €	20 101,35 €	10 966,88 €
28	Amort. Des Investissements	70 500,00 €	70 424,71 €	
	TOTAL	396 382,92 €	300 988,50 €	33 466,88 €

EXCEDENT 2017

135 063,98 €

- 32 334,40 €

Total des sections

	Alloué 2017	Emis 2017
DEPENSES	529 382,92 €	256 828,63 €

	Alloué 2017	Emis 2017
RECETTES	529 382,92 €	435 352,92 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

178 524,29 €

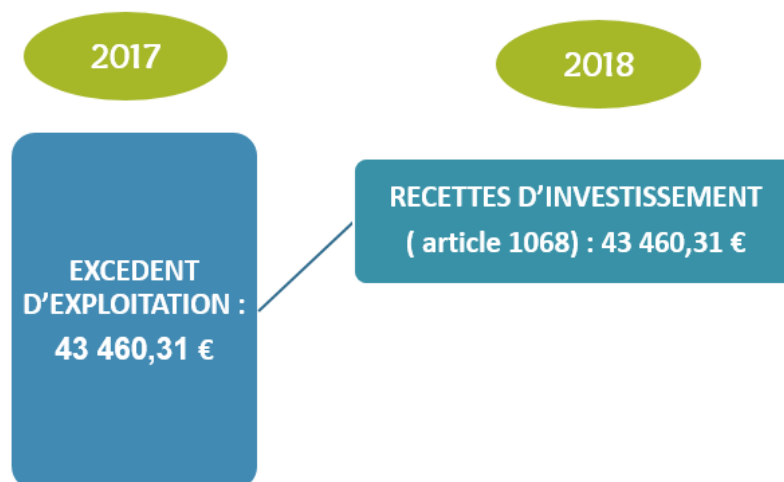
Etat de la dette au 31.12.2017

Année	Capital emprunté	Durée	Dernière échéance	Taux	Type de taux	Périodicité	Capital restant dû au 31.12.2016	Annuité 2017
2011	480 000	15	2025	4,20%	fixe	Annuelle	312 804,17	42 454,23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2017 du budget annexe eau présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

➔ Vote de l'affectation du résultat 2017 de la section d'exploitation du budget eau



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du service eau qui s'élève à la somme de 43 460.31 € au budget 2018 en totalité en section d'investissement à l'article 1068 - réserve de la section d'investissement.

RÉSULTAT 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

DEPENSES			
		Alloué 2017	Emis 2017
616	Assurances	2 100,00 €	2 064,95 €
621	Personnel extérieur	9 000,00 €	9 000,00 €
622	Rémunération Intermédiaire + hono annonces légales	1 500,00 €	900,00 €
6262	Frais de télécommunication	350,00 €	273,90 €
66	Intérêts des emprunts	8 600,00 €	8 499,31 €
67	Annulation titres	1 700,00 €	
68	Amort. des investissements	137 000,00 €	136 761,91 €
023	Virement à l'investissement	68 450,00 €	
	TOTAL	228 700,00 €	157 500,07 €

RECETTES			
		Alloué 2017	Emis 2017
70128	Surtaxe communale	140 000,00 €	146 847,26 €
70611	Participation à l'Assainissement collectif	12 000,00 €	6 740,00 €
777	Amort. Subv. Reçues	76 700,00 €	76 700,00 €
	TOTAL	228 700,00 €	230 287,26 €
	<i>EXCEDENT 2017</i>		72 787,19 €

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget assainissement 2018 à l'article 1068 – réserve de la section d'investissement en totalité.

Section d'investissement

DEPENSES				
		Alloué 2017	Emis 2017	Restes à réaliser 2017
1641	Remb. Capital des emprunts	25 500,00 €	25 320,24 €	
21	Crédits pour travaux	511 371,83 €	72 717,39 €	25 344,52 €
	Cana EU+EP SOFIL	37 000,00 €	52 695,12 €	
	Diagnostic réseau	21 125,50 €	6 325,27 €	19 800,23 €
	Etude après diag	5 000,00 €		
	City Park	10 000,00 €	13 697,00 €	
	Travaux STEP			5 544,29 €
	Crédits dispo	438 246,33 €		
27	TVA	102 274,00 €	14 543,47 €	5 068,91 €
1391	Amort. Subv. Reçues	76 700,00 €	76 700,00 €	
TOTAL		715 845,83 €	189 281,10 €	30 413,43 €

RECETTES				
		Alloué 2017	Emis 2017	Restes à réaliser 2017
001	Excédent d'investissement 2016	294 305,17 €	294 305,17 €	
1068	Excédent fonctionnement 2016	67 786,66 €	67 786,66 €	
021	Virement du fonctionnement	68 450,00 €		
13	subvention diagnostic réseau	24 570,00 €		24 570,00 €
	Subvention TVX STEP			4 435,43 €
	Remb. PUP SOFIL	21 460,00 €		22 500,00 €
2762	Récupération TVA	102 274,00 €	14 543,47 €	5 068,91 €
28	Amort. des investissements	137 000,00 €	136 761,91 €	
	TOTAL	715 845,83 €	513 397,21 €	56 574,34 €
EXCEDENT 2017			324 116,11 €	26 160,91 €

Total des sections

	Alloué 2017	Emis 2017
DEPENSES	944 545,83 €	346 781,17 €

	Alloué 2017	Emis 2017
RECETTES	944 545,83 €	743 684,47 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

396 903,30 €

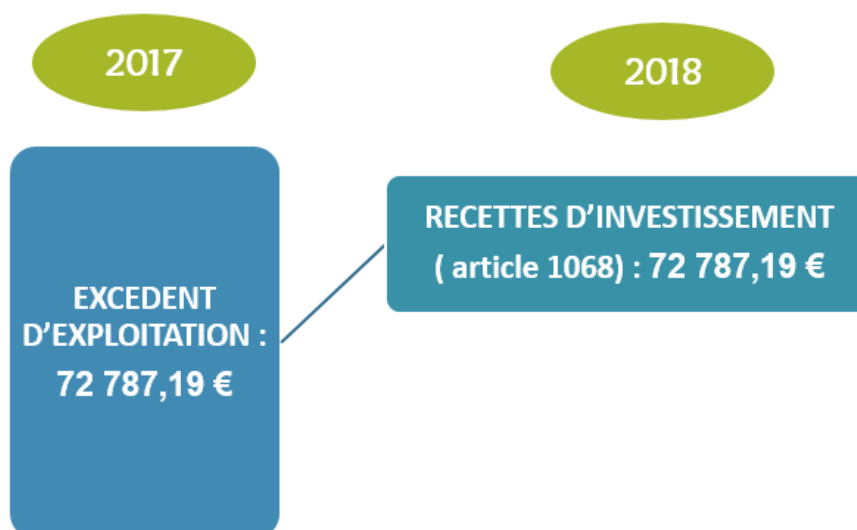
Etat de la dette au 31.12.2017

Année	Capital emprunté	Durée	Dernière échéance	Taux	Type de taux	Périodicité	Capital restant dû au 31.12.2016	Annuité 2017
2011	295 000	15	2025	4,20%	fixe	Annuelle	192 244,16	26 091,67
2011	110 000	15	2026	0,69%	variable	Trimestrielle	73 029,54	7 727,88
TOTAL							265 273,70	33 819,55

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

➔ Vote de l'affectation du résultat 2017 de la section d'exploitation du budget assainissement :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du service assainissement qui s'élève à la somme de 72 787.19 € au budget 2018 en totalité en section d'investissement à l'article 1068 - réserve de la section d'investissement.

RÉSULTAT 2017 – BUDGET Z.A. CHAMFLEURY 2

Section de fonctionnement

DEPENSES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017
6015	Remboursement achat terrain au budget principal	163 527,00 €		
	Versement indemnité agriculteur	10 300,00 €		
6045	Maitrise d'œuvre et travaux viabilisation	13 345,82 €		
71355	Annulation stock initial		187 172,82 €	187 172,82 €
658	Reliquat TVA		0,56 €	0,56 €
TOTAL GENERAL		187 172,82 €	187 173,38 €	187 173,38 €

RECETTES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017
7015	Vente à la CC Maine Cœur de Sarthe		187 173,38 €	187 173,38 €
71355	Variation des stocks	187 172,82 €		
TOTAL GENERAL		187 172,82 €	187 173,38 €	187 173,38 €

Section d'investissement

DEPENSES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017
3555	Terrains aménagés	187 172,82 €		
168748	Remboursement de l'avance au budget principal		363 000,00 €	363 000,00 €
TOTAL GENERAL		187 172,82 €	363 000,00 €	363 000,00 €

RECETTES				
		Emis 2016	Alloué 2017	Emis 2017
001	Excédent investissement 2016		175 827,18 €	175 827,18 €
168748	avance commune	363 000,00 €		
3555	Annulation du stock initial		187 172,82 €	187 172,82 €
TOTAL GENERAL		363 000,00 €	363 000,00 €	363 000,00 €

EXCEDENT 2016

175 827,18 €

Ce budget a été clôturé par délibération n°70/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 dressé par Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2017 du budget annexe Champfleury 2 présenté par chapitre et par fonction dont les résultats sont conformes au compte de gestion de ce même exercice.

5) Délibération pour autoriser le versement de la subvention au budget CCAS et au budget FLPA

Présentation : Anne MINISINI

Madame MINISINI explique que la commission affaires scolaires et sociales s'est réunie le 15 février dernier.

Elle propose d'attribuer pour l'exercice 2018 une subvention d'un montant de 4 000 € au budget annexe CCAS et 1 300 € au budget annexe FLPA-résidence autonomie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

6) Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2018

Présentation : François DESCHAMPS

Monsieur DESCHAMPS explique au Conseil Municipal que la commission vie associative – animations s'est réunie le 21 février dernier en vue de proposer au Conseil Municipal le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2018.

ASSOCIATIONS BAZOGIENNES	2017	2018	
	Versée	Sollicitée 2018	Proposition de la commission
FONCTION 0 : administration générale			
AFN	160	300	160
Club des Aînés Ruraux	230	230	230
Comité de jumelage	1 000	1 000	1 000
FONCTION 2 : affaires scolaires			
APE	425	450	425
FONCTION 3 : culture			
Ecole de musique	1 600	2 000	1 600
Société Musicale de La Bazoge	400	400	400
Subvention exceptionnelle		400	200
FONCTION 4 : sports et jeunesse			
AAPPMA (pêche)	200	200	200
CRAB	305	500	350
ECT	320	320	320
Football club	1 450	2 000	1 450
Fourmis dans les jambes	500	500	500
Handball club	1 900	2 000	1 900
Kodokan Waza Forme	250	500	250
Pétanque loisirs	350	350	350
Randonneurs du Roussard	320	320	320
Roussard aventure	750	750	750
Sporting club canin	200	200	200
Trail des Forges	800	800	800
Twirling club bazogien	700	700	700
+ subvention exceptionnelle		500	300
Yoga harmonie	250	0	0
1.2.3.JeDisScrap	250	250	250
AMI'MAUX		250	200
SOUS TOTAL	12 405	14 920	12 855

Monsieur DESCHAMPS explique au Conseil Municipal que la subvention exceptionnelle de 400 € demandée par la Société Musicale ne correspond pas à un projet précis et chiffré. La commission a décidé de ne pas attribuer cette subvention exceptionnelle. Toutefois, comme la musique de Souigné sous Ballon ne peut pas venir le 11 novembre prochain, Monsieur Deschamps propose de donner les 200 € à la Société musicale si elle intervient le 11 novembre comme il en a fait la demande lors de leur Assemblée Générale.

Monsieur DESCHAMPS ajoute que l'association YOGA HARMONIE ne demande pas de subvention cette année car ils considèrent que leurs comptes se portent bien et qu'ils n'en ont pas l'utilité.

Monsieur DESCHAMPS lit un courrier de l'association, en ce sens, qui remercie la commune pour son soutien à l'association et notamment pour la mise à disposition de la salle du Frêne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire, accorde les subventions aux associations de La Bazoge pour l'année 2018 comme énoncées ci-dessus.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET ECOLES DE LA BAZOGE	2017	2018	
	Versée	Sollicitée 2018	Proposition de la commission
ADAPEI	305	SDM	305
ADMR	150		150
AFM	80		80
APAJH	50		50
Association musicale de Souigné	200		
Chambre des Métiers et de l'artisanat		SDM	
CFA coiffure (2 élèves)			
CFA CCI			
Coopérative scolaire école maternelle	250	250	250
Coopérative scolaire école primaire	250	250	250
Les Doudounous	80		
Lycée Les Horizons	200		
Foyer Collège Jean Rostand	150		150
Handisport Maule	140		
Pain contre la Faim	100	SDM	100
Prévention routière			
Restos du Cœur	40	SDM	40
Ass. Régionale Mutilés de la voix des Pays de Loire		SDM	
Antonnière Judo Club		SDM	
MFR Bernay en Champagne (2 élèves)		SDM	
CFA de la Coiffure		SDM	
Campus des Métiers de l'Indre et Loir		SDM	
Ligue contre le cancer		SDM	
Le jardinier sarthois		SDM	
Conciliateurs de Justice Cour d'Appel d'Angers	150	SDM	150
SOUS TOTAL	2 145		1 525
TOTAL EXT moins les ECOLES	1 645		1 025
Report des associations de la Bazoge	12 405		12 655
TOTAUX	14 050		13 680

Monsieur DESCHAMPS précise que, pour les associations qui n'ont pas encore demandé de subvention, un montant est indiqué dans le tableau mais il n'y aura pas de versement si elles n'adressent pas de demandes à la commune au cours de l'année 2018.

Il indique également que l'association des Doudounous est dissoute et que la somme de 80 € est à retirer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire, accorde les subventions aux associations extérieures de La Bazoge pour l'année 2018 comme énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire tient à préciser au Conseil Municipal que toutes les associations de La Bazoge sont traitées de la même façon et au même niveau et qu'il n'y a pas de favoritisme des uns par rapport aux autres. Quand une association demande à rencontrer Monsieur le Maire, elle est reçue sans difficulté.

7) Demandes de subvention au titre des amendes de police 2018

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, chaque année, la recette des amendes de police de circulation routière est répartie entre les communes et EPCI de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voirie.

Les opérations éligibles doivent viser à améliorer la sécurité et la circulation routière en agglomération (carrefours, parkings hors chaussées, feux de signalisation, trottoirs, etc...).

Les dossiers doivent être déposés avant le 14 avril prochain.

L'an dernier, les demandes ont été retenues selon les critères suivants :

- Priorité aux opérations d'un coût inférieur à 100 000 € HT.
- Taux d'aide maximum de 20% du montant des travaux HT.
- Rejet des demandes éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- Avantage donné aux communes de plus de 2 500 habitants.

Le Conseil Municipal a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique visant à améliorer la sécurité routière et la circulation piétonne. Pour 2018, il est proposé au conseil de déposer les demandes de subvention suivantes :

1/ Afin de renforcer la sécurité des piétons dans le secteur pavillonnaire entre la rue de la Gare et la rue des Hortensias, il est proposé d'y réaliser la remise en état des trottoirs.

Le coût de ces travaux est estimé à 33 000 € HT.

2/ afin de renforcer la sécurité piétonne et routière avenue du Mans, il est proposé d'y réaliser une liaison douce et des aménagements de sécurité entre le rond-point des rues de Bel Air/de la Gare vers les zones d'activités de la côte des Guigniers. Le coût de ces travaux est estimé à moins de 100 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

8) Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 179 de la loi de Finances 2011 a institué la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux dans le cadre d'opérations d'investissement.

Lors de sa réunion du 29 janvier 2018, la commission des élus prévue par l'article L. 3437-36 du Code Général des Collectivités Territoriales a fixé les catégories d'opérations éligibles à la DETR 2017 ainsi que les taux de subventions applicables.

La commune de La Bazoge est éligible à cette dotation et peut déposer plusieurs dossiers avant le 31 mars 2018.

Les opérations doivent être arrivées au stade du dossier de consultation des entreprises. Le nombre maximum de dossiers déposés est fixé à deux, classés par ordre de priorité.

Par rapport à la liste des opérations éligibles, il est proposé au Conseil de déposer les dossiers suivants :

1/ Immobilier public – Rubrique « Aménagement d’espaces liés à l’accueil, l’animation et les loisirs, foyers ruraux »

Dossier présenté : extension et réhabilitation de l’ancienne école maternelle pour la transformer en local de loisirs accueillant la ludothèque, le prêt de jeux, la salle des jeunes et le RAMPE. Monsieur le Maire précise qu’il s’agit bien des travaux de médiathèque, mais qu’il vaut mieux, pour obtenir une subvention, laisser cet intitulé là. Coût estimé des travaux : 592 000 € HT. Taux de la subvention : de 20 à 50%.

2/ Aménagement urbains et sécurité – Rubrique « Opérations cœur de village »

Dossier présenté : Rue de la Sauvagère – création de trottoirs et éclairage public.
Coût estimé des travaux : 224 595 € HT. Taux de la subvention : de 20 à 50%.

3/ Aménagement urbains et sécurité – Rubrique « Liaisons douces »

Dossier présenté : Liaison douce et aménagements de sécurité Avenue du Mans.
Coût estimé des travaux : 136 330 € HT. Taux de la subvention : 20%.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce sont les projets intercommunaux qui sont, de plus en plus, les mieux subventionnés.

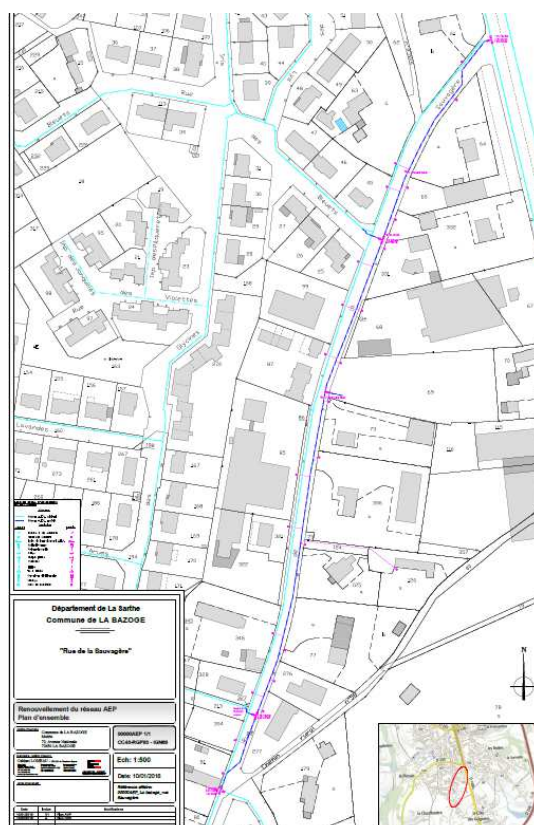
Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte les projets précités et décide de solliciter le concours de l’Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

- autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la D.E.T.R. 2018 pour les projets présentés ci-dessus dans l’ordre des priorités,
- attester de l’inscription du projet au budget de l’année en cours,
- attester de l’inscription des dépenses en section d’investissement,
- attester de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

9) Rue de la Sauvagère – renouvellement de la canalisation d’alimentation en eau potable

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’une consultation a été menée par le cabinet LOISEAU, missionné par la commune pour le renouvellement de la canalisation d’alimentation en eau potable de la rue de la Sauvagère.





Cette consultation a été menée auprès de 3 entreprises : GT CANALISATIONS, GT GARCZYNSKI TRAPLOIR et STURNO.

L'estimation du marché est de 68 529 € HT. Le cabinet LOISEAU a procédé à l'analyse et envoyé son rapport en mairie.

Monsieur le Maire présente des extraits du rapport d'analyse :

	Montant annoncé (€ HT)	Montant vérifié (€ HT)	Note sur 70	Ordre
GT Canalisations	92 639,00 €	92 639,00 €	53.9	3
GT Garczynski Traploir	82 519,00 €	82 519,00 €	60.5	2
STURNO	71 311,00 €	71 311,00 €	70	1

Moyenne prix vérifié : 82 156.33€ HT

	Prix sur 70	Technique sur 30	Note sur 100	Classement
GT Canalisations	53.9	30	83.9	3
GT Garczynski Traploir	60.5	30	90.5	2
STURNO	70	30	100	1

Suite à l'analyse des différents critères, l'offre de l'entreprise **STURNO** apparaît comme l'offre la mieux disante.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux seront supervisés par le cabinet LOISEAU et VEOLIA pour vérifier la réalisation de la mise en place des équipements.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une réunion avec les riverains a eu lieu le 6 mars dernier. Les travaux devraient commencer prochainement et une réunion de démarrage des travaux est programmée le jeudi 15 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le marché de renouvellement de la canalisation en eau potable rue de la Sauvagère avec l'entreprise STURNO.

10) Culture : délibération portant sur la révision des tarifs des spectacles

Présentation : Emmanuelle LE GAL-MESME

Madame LE GAL-MESME explique au Conseil Municipal que la commission culture propose une révision des tarifs des spectacles à partir du 1^{er} septembre 2018 comme suit :

Coût des spectacles	Coût entrée adulte		Coût entrée – 12 ans	
	en 2017	Proposition nouveau tarif	en 2017	Proposition nouveau tarif
< 1000 euros	5 €	6 €	2.50 €	3 €
De 1000 à 1499 euros	7 €			
De 1500 à 1999 euros	8.5 €	9 €	4 €	5 €
De 2000 à 2999 euros	10 €		5 €	
3000 et +	13 €	15 €	7 €	7 €

Madame LE GAL-MESME précise que les spectacles de plus de 3 000 € sont des spectacles de grande qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

11) Association départementale des élus liée aux nuisances de la LGV – Délibération pour adhésion

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, à l'initiative des élus locaux, une réunion de lancement d'une association départementale des élus concernés par les nuisances de la LGV est prévue au 16 mars à 10h00 à La Milesse.

Il précise que l'objectif est que les élus se rencontrent pour débattre sur ce sujet et que les élus envoient des représentants à la Préfecture. Il ajoute que des communes sont très fortement impactées par les nuisances de la LGV.

L'idée est d'aller à la rencontre des riverains et de montrer que les élus sont à leur côté dans ce combat qui n'est pas forcément gagné d'avance. Monsieur le Maire ajoute que la construction d'un mur anti-bruit sur 1 km coûte 1 million d'euros. Les riverains souhaiteraient que l'apparition de fissures dans leur pavillon soit reconnue par les services préfectoraux et que la vitesse des trains soit ralentie dans certains secteurs extrêmement sensibles.

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que, pour le moment, le montant de l'adhésion n'est pas fixé, qu'il sera à rajouter dans le budget après la réunion du 16 mars. Il ajoute que le représentant des riverains sur La Bazoge est Monsieur Patrick DE MONTJOIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au principe de création et d'adhésion de la commune à cette association.

12) Ligne TER Tours/Le Mans/Alençon/Caen – Motion de soutien

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'initiative d'Eric BOURGE, Maire de La Guierche, une réunion d'élus locaux, parlementaires et représentants de la Région et du Département s'est tenue jeudi 1^{er} mars à La Guierche autour de la préservation de la ligne TER Alençon/ Le Mans.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette ligne circule de plus en plus lentement, donc il y a de moins en moins d'utilisateurs. Un soutien pour sauvegarder cette ligne est donc sollicité auprès des élus locaux.

L'objectif est de soutenir le lancement de travaux indispensables à la sauvegarde de la ligne. Monsieur le Maire ajoute qu'il paraît logique de soutenir cette cause notamment par rapport à la politique de développement de l'utilisation des transports en commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la rédaction d'une motion de soutien.

13) Affaires diverses

- **Courrier du DASEN**

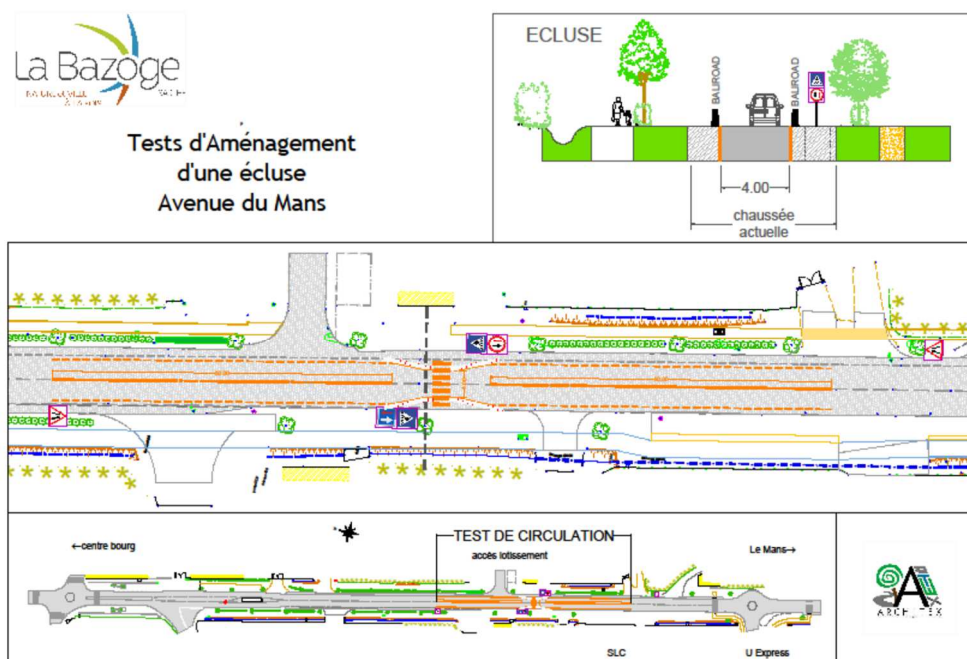
Madame MINISINI explique au Conseil Municipal que l'inspecteur académique a envoyé un courrier à la mairie concernant les rythmes scolaires et fait lecture de celui-ci au Conseil Municipal.

Elle ajoute que depuis ce courrier, une rencontre avec les directrices d'école a eu lieu, qu'un conseil d'école exceptionnel se tiendra le 23 mars pour fixer les horaires du nouveau rythme scolaire dans les 2 écoles à partir de la rentrée 2018.

Elle précise que le Conseil Municipal doit adresser la réponse, avec les nouveaux horaires, au DASEN avant le 7 avril prochain.

- **Test d'aménagement d'une écluse avenue du Mans**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur FEAU qui explique qu'il a été décidé de créer des aménagements provisoires pour tester la circulation avenue du Mans, avant de faire des aménagements définitifs de liaison douce et d'aménagement de sécurité.



Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été proposé par le Conseil Municipal que l'un des deux arrêts de car soit décalé de l'autre côté du rond-point.

Le service des transports du Conseil Régional a refusé cette proposition et maintient le fait que les arrêts de car doivent être l'un en face de l'autre.

- **Ancien restaurant scolaire : meubles à vendre**

Madame LE GAL-MESME explique au Conseil Municipal qu'elle a dressé un listing des meubles qui composent actuellement la cuisine de l'ancien restaurant scolaire. Ce sont des meubles en inox. L'idée est de les vendre car ils sont en très bon état.

Elle propose de mettre le matériel aux enchères sur un site réservé aux collectivités locales.

Il est décidé de laisser les potentiels acheteurs faire une proposition de prix jusqu'à 8 huit jours avant le prochain Conseil Municipal.

- **Plateforme des Trois Couleurs**

Monsieur POMMÉ dit qu'actuellement il y a beaucoup de passages de tracteurs, de camions au niveau de la plateforme des Trois Couleurs et qu'un merlon est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire dit qu'il se rendra sur place pour constater.

- **Rue de la Gare**

Monsieur MENU dit qu'au carrefour de la rue de la Gare, la priorité à droite prédomine, mais néanmoins, selon les assurances, le tracé blanc au sol fait foi et prime sur les priorités à droite. Or, ce tracé est à moitié effacé.

Il souhaite savoir ce qu'il en est par rapport à cela.

Monsieur le Maire répond que l'entreprise COLAS va bientôt effacer définitivement ce trait blanc afin que ce soit la priorité à droite qui fasse foi.

- **Diagnostic assainissement**

Monsieur ROUSTEL demande où en est le diagnostic assainissement qui avait été interrompu l'année dernière. Monsieur le Maire répond qu'il est en cours, que les mesures de nappes hautes peuvent se faire cette année et que le cabinet ARTELIA a repris le cours de son diagnostic.

- **Logements sociaux avenue Nationale**

Monsieur ROUSTEL demande où en est le projet de construction de logements sociaux avenue Nationale. Monsieur le Maire répond que le permis de construire est en cours d'instruction, le dossier avance. Des pièces complémentaires ont été demandées et sont en train d'être fournies. Il ajoute que les acquisitions de parcelle nécessaires à la réalisation de ces terrains : acquisition auprès des conjoints PAYEN et auprès de Madame LEBARBIER, sont en cours.

Le dossier d'aménagement global avance puisqu'il y a actuellement des échanges entre le cabinet LOISEAU, La Mancelle d'Habitation, les notaires... Pour le moment, la commune est en attente du retour de l'instruction du permis de construire par le service ADS du Pays du Mans.

- **Garage LETOURNEAU**

Monsieur MENU demande si le garage LETOURNEAU est mis en vente.

Monsieur le Maire dit qu'il a eu des informations précisant que la famille est vendeuse. Une estimation des Domaines a été demandée par la commune.

- **Réception des travaux des vestiaires et locaux périscolaires**

Monsieur DELLIERE demande où en est la levée des différentes réserves sur ces travaux.

Monsieur le Maire répond que les réserves concernant les travaux des vestiaires se situent surtout sur le lot Menuiseries extérieures. Des pénalités de retard sont en train d'application.

Concernant le périscolaire, les réserves concernent surtout le lot Menuiseries intérieures, l'habillage intérieur, les faux plafonds, les peintures sur les extérieurs et un placard à terminer.

Au niveau des vestiaires, il y a également des réserves sur l'acodrain.

Monsieur le Maire dit que petit à petit les réserves sont levées mais effectivement, tout devrait être déjà terminé.

Monsieur DELLIERE dit que dans les locaux périscolaires, il y a des portes vrillées, des baguettes qui ne vont pas jusqu'en haut dans les angles.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement les menuiseries intérieures ne sont pas de qualité et qu'il en est de même pour le couvreur.

- **City Stade**

Monsieur MENU demande la date de fin de travaux.

Monsieur DESCHAMPS répond que le city park est opérationnel et que les jeunes de la commune en ont déjà pris possession. Il reste juste des barrières stockées sur l'emprise. Monsieur DESCHAMPS a contacté la communauté de communes pour demander que les entreprises viennent les retirer le plus vite possible. Il précise que la remise en état des espaces verts de la partie communale est inscrite au budget 2018. La communauté de communes prendra en charge la partie espaces verts du city park.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.